

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
12 DECEMBRE 2019

DATE d’AFFICHAGE
24 DECEMBRE 2019

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 37
Présents : 30
Votants : 36

L’an deux mille dix-neuf,
le 17 décembre à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s’est réuni en session ordinaire au Village Vacances à Arzal en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mmes Colette BENOIT, - Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Jean-François BREGER, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Guy DAVID, - Christian DROUAL, - Jean-Louis GACHE, - Mmes Emmanuelle GONCALVES, - Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Pierre PRAT, - Jean-Pierre PRUNALT, - Mmes Régine ROSSET, Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : MM. Joseph BROHAN, - Daniel BOURZEIX, - Alain DANIEL, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Jean-Claude FOUCRAUT, - Bertrand ROBERDEL, -- Mme Christine SAVARY.

M. Joseph BROHAN donne pouvoir à M. Michel CRIAUD
M. Alain DANIEL donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE
Mme Béatrice DENIGOT donne pouvoir à M. Alain GUIHARD
M. Jean-Claude FOUCRAUT donne pouvoir à Mme Maryvonne TATARD
M. Bertrand ROBERDEL donne pouvoir à Mme Régine ROSSET
Mme Christine SAVARY donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse CABON

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Marie-Odile JARLIGANT a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°170-2019 – FINANCES – BUDGETS ANNEXES PARCS D’ACTIVITES ECONOMIQUES : SUPPRESSION DE
NEUF BUDGETS ANNEXES AU 31 DECEMBRE 2019 ET CREATION DU BUDGET ANNEXE PARCS D’ACTIVITES
ECONOMIQUES AU 1^{ER} JANVIER 2020**

M. Guy DAVID, Vice-président en charge des finances, informe qu’il convient de regrouper en un seul budget annexe les différents budgets annexes à compte de stocks existants relatifs aux parcs d’activités économiques.

Il est précisé que la législation en matière fiscale (TVA) oblige à regrouper tous les budgets d’un même secteur d’activité et que la Communauté de Communes ayant été retenue à l’expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) à partir du 1^{er} janvier 2021, ce regroupement permettra d’anticiper le passage en comptabilité M57.

Il est proposé de supprimer au 31 décembre 2019 les 9 budgets annexes Parcs d’activités suivants :

- Zone de Bel Air (406)
- Zone des Métairies (407)
- Zone de La Grée (408)
- Espace Littoral (409)
- Parc d’activités Estuaire Arzal (410)
- Zone des Buttes (412)
- Zone de la Corne du Cerf (413)
- Zone du Moulin Neuf Péaule (414)
- Zone d’Hinzal (417)

Il est proposé de créer au 1^{er} janvier 2020 le budget annexe Parcs d'Activités Economiques (418).

Les résultats au 31 décembre 2019 et les comptes de stocks des neuf budgets supprimés seront repris au budget annexe Parcs d'Activités Economiques nouvellement créé. Le nouveau budget comportera un service comptable analytique pour chaque parc d'activités afin de permettre un suivi individualisé des parcs.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SUPPRIME** au 31 décembre 2019 les budgets annexes suivants : Zone de Bel Air (406), Zone des Métairies (407), Zone de la Grée (408), Espace Littoral (409), Parc d'activité de l'Estuaire Arzal (410), Zone des Buttes (412), Zone de la Corne du Cerf (413), Zone du Moulin Neuf Péaule (414), Zone d'Hinzal (417),
- **CRE** au 1^{er} janvier 2020 le budget annexe Parcs d'Activités Economiques (418).

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 20/12/19

Le Président,

